

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT
DIRECTION DES PORTS ET DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

n° 15 /DPDPM/2013

(SEANCE PUBLIQUE)

Le 30 janvier 2014 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la **Direction des Ports et du Domaine Public Maritime** à Rabat à NAHDA II TAKADOUM, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence, pour l'octroi d'autorisation de dragage de sable marin en vue de sa commercialisation au niveau des quatre sites suivants:

- Tahaddart, (entre Asilah et Tanger) ;
- Casablanca Nord,
- Casablanca Sud,
- Cap Hdid, au Nord d'Essaouira ;

Le dossier d'appel à la concurrence peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Rabat à NAHDA II TAKADOUM. Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **un million et demi de dirhams par site (1.5 millions DHS)**.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel à la concurrence au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont :

1) Dossier administratif comprenant :

- a) Déclaration sur l'honneur,
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent,
- c) L'attestation fiscale: datant de moins d'un an et établie par le Percepteur du lieu d'imposition, certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière, vis-à-vis du service des Impôts,
- d) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme,
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce,

- g) Pour les sociétés étrangères, fournir un engagement de créer une société de droit marocain dans un délai ne dépassant pas six (6) mois, après notification d'une lettre le désignant comme adjudicataire provisoire du lot concerné.

Pour les pièces (c) (d) et (f), les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des attestations délivrées par les autorités compétentes de leurs pays d'origine ou de provenance.

2) Dossier technique comprenant :

- a) Les références générales des concurrents en matière de dragage et de refoulement de sable,
- b) La démarche commerciale du sable de dragage,
- c) Le mémoire technique d'exécution de ce projet conformément au règlement de l'appel à la concurrence :
- d) Plan de délimitation et nature foncière du terrain de refoulement et de stockage du sable dragué.
- e) Le cahier des charges signé à la dernière page avec la mention manuscrite «lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages,
- f) Le règlement de l'appel à la concurrence signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

3) Dossier financier comprenant :

L'acte d'engagement daté, signé et timbré, conformément au modèle ci-joint en annexe,

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime - Division Aménagements portuaires et maritimes; RABAT-MAROC
Adresse : Hay Nahda II - Route de Akrach - BP 5131 Rabat-Takadoum
Tel : (06) 65 51 02 03 Fax : (037) 75 00 11